

Groupe de travail des pays de l'ANASE sur l'harmonisation des classifications statistiques

À l'occasion de l'Atelier sur les classifications statistiques organisé par l'ONU à Hanoi en juin 2002, les participants ont examiné l'idée de créer un groupe de travail des pays de l'ANASE sur les classifications et y ont vu un moyen de resserrer la coopération dans le domaine des classifications et de parvenir à une meilleure harmonisation des normes en vigueur dans la région. Cette idée s'est concrétisée par la création officielle d'un groupe de travail à l'occasion de la quatrième réunion des responsables des services de statistique des pays de l'ANASE, qui s'est tenue à Yangon les 9 et 10 décembre 2002.

Le tout nouveau Groupe de travail des pays de l'ANASE sur l'harmonisation des classifications a tenu sa première réunion à Bangkok, dans les locaux du secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) du 6 au 10 juillet 2003. Plus d'une vingtaine de statisticiens des services de statistique des pays de l'ANASE, du secrétariat de l'ANASE, de la Division de statistique de l'ONU, de la CESAP et du Bureau australien de statistique y ont participé.

Ont été abordées des questions relatives à des objectifs à court terme, comme les propositions régionales relatives à la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la Classification centrale de produits (CPC), et à la mise au point de plans ayant trait aux objectifs à long terme de l'harmonisation des classifications en vigueur dans les États membres de l'ANASE.

Dans le cadre de l'élaboration de propositions communes relatives à la révision de la CITI et de la CPC, le Groupe de travail a examiné le document de réflexion et le projet de document relatif à la structure de la CITI. De façon générale, les pays ont accueilli favorablement les éléments de base énoncés dans le document de réflexion et ont soulevé des questions qui présentaient un intérêt particulier pour la région.

Le Groupe s'est ainsi penché sur l'agriculture et la pêche, qui représentent une bonne part du PIB des États membres de l'ANASE. Il a proposé que l'on ajoute certains éléments dans la classification internationale révisée, lesquels devraient être examinés plus avant par les différentes parties prenantes dans les pays membres. Il a abordé la question épineuse concernant la définition des limites entre agriculture et industries manufacturières, notamment pour ce qui était des activités de

transformation de base et de transformation secondaire. Bien qu'aucune solution n'ait été dégagée, les débats ont permis de recenser les problèmes que posait l'interprétation de ce type de situations et de comparer la façon dont chaque pays y faisait face.

Les pays de la région accordent également une grande attention au traitement des activités de réparation et d'entretien dans les classifications internationales révisées. Un ferme consensus s'est dégagé sur le fait que ces activités revêtaient une importance particulière dans l'économie des pays de l'ANASE et devaient figurer en bonne place dans la CITI.

L'externalisation des activités d'appui et de production tant au niveau national qu'au niveau international est une tendance qui se confirme dans tous les pays membres de l'ANASE et est devenue une casquette pour les statisticiens. Les options permettant de rendre compte de ce phénomène dans les classifications internationales des activités seront examinées plus avant en se fondant sur les données provenant des pays de la région.

Les participants à la réunion ont également estimé qu'il fallait parvenir à un accord sur une politique et des directives communes en vue de pouvoir comparer plus aisément les classifications. Il devrait être possible de s'entendre sur la question étant donné que les grands problèmes tendent à être les mêmes dans la région.

La prochaine réunion du Groupe de travail aura lieu en octobre 2004. On trouvera des informations complémentaires sur la première réunion et les conclusions qui en sont issues à l'adresse suivante : <<http://www.unescap.org/stat/meet/tfwc/tfwc.htm>>.

Atelier sur les classifications statistiques pour les pays latino-américains

La Division de statistique de l'ONU et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont organisé un nouvel atelier sur les classifications internationales en vue d'appuyer les travaux de révision de la CITI et de la CPC en 2007. Cet atelier s'est tenu du 8 au 12 septembre 2003 au siège de la CEPALC à Santiago.

Des représentants des services nationaux de statistique de 18 pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, du secrétariat de la CARICOM et des banques centrales du Chili et du Guatemala ainsi que des représentants de l'Asociación Latinoamericana de Integración (ALADI), de la Secretaría de Integración

2 *Classifications Bulletin d'information*

Económica Centroamericana (SIECA), de la Dirección des douanes chiliennes et du bureau régional de l'Organisation internationale du Travail ont participé à l'Atelier, lequel s'est déroulé en anglais et en espagnol afin de mieux répondre aux besoins de la région.

L'objectif principal était de resserrer la collaboration régionale entre les pays membres de la CEPALC et de permettre aux statisticiens de la région de se tenir au courant des travaux touchant les classifications internationales et d'y participer – notamment au vu des travaux entrepris dans le cadre de la révision de la CITI et de la CPC en 2007 – et d'aborder certaines questions intéressant plus particulièrement les pays participants.

Plusieurs séances ont permis à la Division de statistique de l'ONU de donner des informations sur son programme de travail, sur la « famille » des classifications internationales et sur la révision de la CITI et de la CPC, y compris les derniers documents publiés par le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications internationales (document de réflexion, document relatif à la structure de la CITI, document relatif aux questions de codification et questionnaire). D'autres séances ont été consacrées aux travaux du Bureau international du Travail sur les classifications internationales et à la révision de la Classification internationale type des professions (CITP), qui date de 1988, ainsi qu'à la Liste des produits industriels de l'ONU, qui devrait également être révisée.

Tous les pays participants ont en outre été invités à présenter leur système de classification, leurs travaux et les problèmes qu'ils rencontrent.

Les grandes constatations ressortant de l'Atelier peuvent être résumées comme suit :

- Le Groupe a estimé qu'il faudrait encourager la mise au point d'un cadre juridique qui définirait à qui incombe la responsabilité des classifications en vue de faciliter les échanges d'informations et la collaboration entre producteurs et utilisateurs de statistiques et l'harmonisation des statistiques dans la région.
- Il faudrait s'attacher à ce que les services administratifs (par exemple les services des douanes, les chambres de commerce, l'administration fiscale, les banques centrales) dont les domaines d'intervention sont identiques ou se recoupent utilisent les mêmes classifications ou des classifications proches et mettent en commun leurs connaissances et leur savoir-faire afin de tendre vers une plus grande efficacité d'ensemble.
- À cette fin, il est recommandé à chaque institut national de statistique et aux services s'occupant de questions statistiques d'affecter du personnel à

l'élaboration des classifications ou, tout au moins, de désigner des coordonnateurs des questions de classification qui joueraient le rôle d'intermédiaires avec la CEPALC et l'ONU ainsi qu'avec les organes de coopération régionaux.

- La responsabilité des instituts vis-à-vis des classifications ne devrait pas aller au-delà de ce qui est nécessaire à des fins statistiques. À cet égard, les pays ont souhaité soumettre la question des aspects juridiques de l'établissement des classifications à la Commission de statistique et obtenir une aide de la CEPALC afin de tenir informés les directeurs des instituts nationaux de statistique et les principaux utilisateurs des classifications de l'évolution de la situation.
- Aux fins de resserrer la collaboration entre les instituts nationaux de statistique dans le domaine des classifications, il a été proposé de créer un forum de discussion sur le Web, qui serait hébergé par la CEPALC. Le forum permettrait aux statisticiens de langue espagnole d'échanger des informations et des solutions et de rationaliser leurs travaux en évitant que les groupes de classification ne fassent le même travail chacun de son côté (par exemple dans les domaines de la traduction et de la mise au point de logiciels). Les participants pourraient également s'en servir pour se forger une opinion et arrêter une position commune dans le cadre des travaux de révision de la CITI et de la CPC.
- La CEPALC a été invitée à publier sur son site Web les systèmes de classification et des informations concernant les pays membres.
- Les participants ont estimé que l'une des façons de resserrer la coopération passait par l'organisation de réunions techniques annuelles sur les questions touchant les classifications.
- Ils se sont déclarés préoccupés par le fait que les principaux documents concernant les classifications n'étaient disponibles qu'en anglais et ont demandé à la Division de statistique de l'ONU de leur fournir des versions traduites chaque fois que possible. Ils ont proposé d'établir les traductions en espagnol dans le cadre d'une initiative concertée.

Tous les documents concernant l'Atelier, y compris les communications des pays et autres, sont affichés sur le site des classifications de la Division de statistique de l'ONU, à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/class>>, ainsi que sur le site Web de la Division de la statistique et des projections économiques de la CEPALC, à l'adresse <<http://www.eclac.cl/deype>> (en version espagnole).

Le Groupe de Voorburg se penche sur les classifications

À sa dix-huitième réunion, tenue à Tokyo du 6 au 10 octobre 2003, le Groupe de Voorburg a accordé une attention particulière à la question des classifications. Les participants ont eu l'occasion de faire part de leurs observations et de leurs réactions sur les questions concernant les services dans la perspective de la révision de la CITI et de la CPC en 2007. La révision de la CITI a été abordée à l'occasion de la réunion parallèle qui a eu lieu dans la matinée et en début d'après-midi, le 7 octobre. Les représentants de la France et du Japon ont présenté des documents dans lesquels ils analysaient en détail le projet de structure de la CITI, tandis que le représentant des États-Unis mettait l'accent sur trois domaines du secteur des services, à savoir le transport et l'entreposage, le commerce et l'information. Dans l'après-midi, le président a animé un débat portant sur les différents domaines constituant le secteur des services dans le projet de structure de la CITI.

Il est apparu que les participants étaient d'accord sur un certain nombre de points. De façon générale, le projet de structure a été perçu comme apportant de nombreuses améliorations par rapport à la structure actuelle. Les participants ont accueilli favorablement la distinction faite entre services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que l'ajout d'une section consacrée à l'information. La plupart ont dit être favorables au classement des services informatiques professionnels dans la section consacrée à l'information, et ont souligné l'intérêt que présentaient les caractéristiques retenues pour définir cette section, à savoir la reproduction et la distribution généralisées de données et de produits d'information, et l'infrastructure auxiliaire. La section relative aux services de réparation et d'entretien a recueilli des opinions partagées, tandis que la catégorie des transports d'agrément faisait la quasi-unanimité contre elle. Dans de nombreux autres cas, les participants se sont déclarés favorables à certains groupes mais ont précisé que tout dépendait du niveau auquel ceux-ci seraient placés dans la structure. Ils ont cité les services d'appui, les arts, spectacles et loisirs, l'approvisionnement en eau, les services d'assainissement, la gestion des déchets et les activités de dépollution comme constituant des groupes qui ne pourraient peut-être pas figurer parmi les catégories de niveau supérieur dans de nombreux pays. De façon générale, ils ont estimé que la distinction entre commerce de détail et commerce de gros devenait de plus en plus ténue et qu'il faudrait peut-être élaborer des directives afin de faciliter les opérations de classification. Ils ont proposé que la question soit débattue à l'occasion d'une prochaine réunion du Groupe de Voorburg.

Les participants ont consacré la journée du 9 octobre à une séance plénière relative à la CPC. Cinq documents ont été distribués, dont une note de synthèse sur les réponses au questionnaire de l'ONU ayant trait au champ d'application et à la structure de la CPC. À cet égard, il semble qu'un consensus se dégage quant au fait que la CPC ne devrait porter que sur les activités de production et être organisée par industries d'origine. La France a présenté un document des plus utiles sur la classification des activités physiques et sportives, qui a donné lieu à un débat très animé sur la nature de la classification et l'importance et l'incidence des critères retenus aux fins de la classification. Deux documents du Canada et un document des États-Unis ont apporté des précisions au sujet de la structure de la CPC et des éléments d'information à faire figurer dans cette dernière pour ce qui était des services relatifs à l'environnement, à la gestion des déchets, à la dépollution et aux technologies de l'information et des communications et aux produits visés par la section touchant l'information qu'il est proposé de créer dans la CITI. Les États-Unis ont notamment recommandé l'adoption d'un cadre de travail qui établisse une distinction entre contenu, produits de diffusion du contenu et produits de gestion des licences, ainsi qu'entre services techniques spécialisés et services aux entreprises. Les propositions ont en général reçu un accueil favorable et seront soumises au Sous-Groupe technique afin qu'il les examine et les étoffe. Les participants ont estimé qu'il fallait accorder la priorité aux domaines en question afin d'affiner les propositions relatives à la CPC.

Dans l'ensemble, les séances que le Groupe de Voorburg a consacrées cette année aux classifications ont été très fructueuses et serviront à orienter les travaux de révision de la CITI et de la CPC.

Révision de la Liste des produits industriels de l'ONU

La Section des classifications statistiques de la Division de statistique a entrepris la révision de la Liste des produits industriels de l'ONU.

La Liste a été élaborée dans le cadre du Programme mondial de statistiques de l'industrie, qui date de 1973. Elle facilite la présentation et la collecte des données relatives aux principaux produits industriels quel que soit le pays ou la région. La Division de statistique collecte les données relatives aux volumes de production sur une base annuelle et dispose ainsi d'un instrument qui lui permet de suivre et de comparer la production industrielle à l'échelon mondial.

4 *Classifications Bulletin d'information*

La Liste est sélective, les critères en vigueur pour qu'un produit soit retenu étant les suivants : l'importance actuelle ou projetée d'un produit dans l'économie internationale, le poids relatif dans le secteur industriel et l'importance d'un produit dans le groupe dans lequel il a été classé. Les produits ont été définis en se fondant sur l'une des premières versions de la CITI et ont été groupés et codés en fonction des principales industries manufacturières.

L'évolution des structures économiques dans le monde, l'apparition de nouveaux produits qui sont importants et représentatifs des industries contemporaines et les changements apportés aux classifications sur lesquelles la Liste repose font qu'il est devenu indispensable de réviser la Liste.

Il s'agit de faire en sorte que la nouvelle Liste rende compte de la structure de produits qui existe actuellement, qu'elle se fonde sur des classifications récentes [Classification centrale de produits (CPC) et Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)], qu'elle corresponde autant que possible aux listes nationales de produits, qu'elle réponde aux besoins des pays et qu'elle porte aussi sur les indices de prix.

Cela étant, la Division de statistique s'attache à faciliter le passage de l'ancienne Liste à la nouvelle Liste et à préserver autant de séries chronologiques que possible.

Elle a commencé par analyser les liens existant avec la CPC et le SH pour chaque produit inscrit sur la Liste et à évaluer « l'histoire » de chacun des produits en leur associant un indicateur allant de 0 à 10 et en examinant en quoi chacun des produits et la Liste dans son ensemble étaient représentatifs de la structure actuelle des produits.

À ce stade, la Division de statistique invite les pays à lui faire part de leurs idées sur la question et à lui fournir leurs propres listes de produits. Les travaux de révision de la Liste des produits industriels serviront aussi à orienter la révision de la partie consacrée aux marchandises dans la CPC. Le projet de liste révisée sera présenté à la communauté statistique internationale dans le cadre de consultations.

Calendrier

La prochaine réunion du Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales se tiendra du 27 au 31 octobre 2003 à New York. Le Sous-Groupe technique y examinera les réponses au questionnaire sur la révision de la CITI et de la CPC et y élaborera des propositions à soumettre à

l'examen du Groupe d'experts et de la Commission de statistique.

Le Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales se réunira du 8 au 10 décembre 2003 à New York. À cette occasion, il examinera, entre autres thèmes, les progrès accomplis au regard de la révision de la CITI et de la CPC, la révision dont la Classification internationale type des professions (CITP) devrait faire l'objet et les questions concernant l'ensemble de classifications de l'OMS relatif à la santé.

Note de la rédaction

Le *Bulletin d'information Classifications* fait le point des travaux récents concernant les classifications internationales et signale ce qui est publié et diffusé sur Internet. Le *Bulletin d'information* est publié et diffusé par la Division de statistique de l'ONU en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Service de téléassistance sur les classifications :

Division de statistique
Attention : Section des classifications statistiques
Secrétariat de l'ONU
New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique)
Mél. : <chl@un.org>
Télécopie : 1 (212) 963 4116 ou 1 (212) 963 1374

Site Web des classifications :
<<http://unstats.un.org/unsd/class>>